



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evaluation d'école

Quelques éléments de présentation

Evaluation d'école

Le cadre et les textes de référence

→ **Le cadre légal de référence est la loi n° 2019-791** du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui modifie le Code de l'Éducation

A ce titre est institué l'article L. 241-12., lequel stipule que [...] *[Le Conseil d'Évaluation de l'école - CEE] définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations*

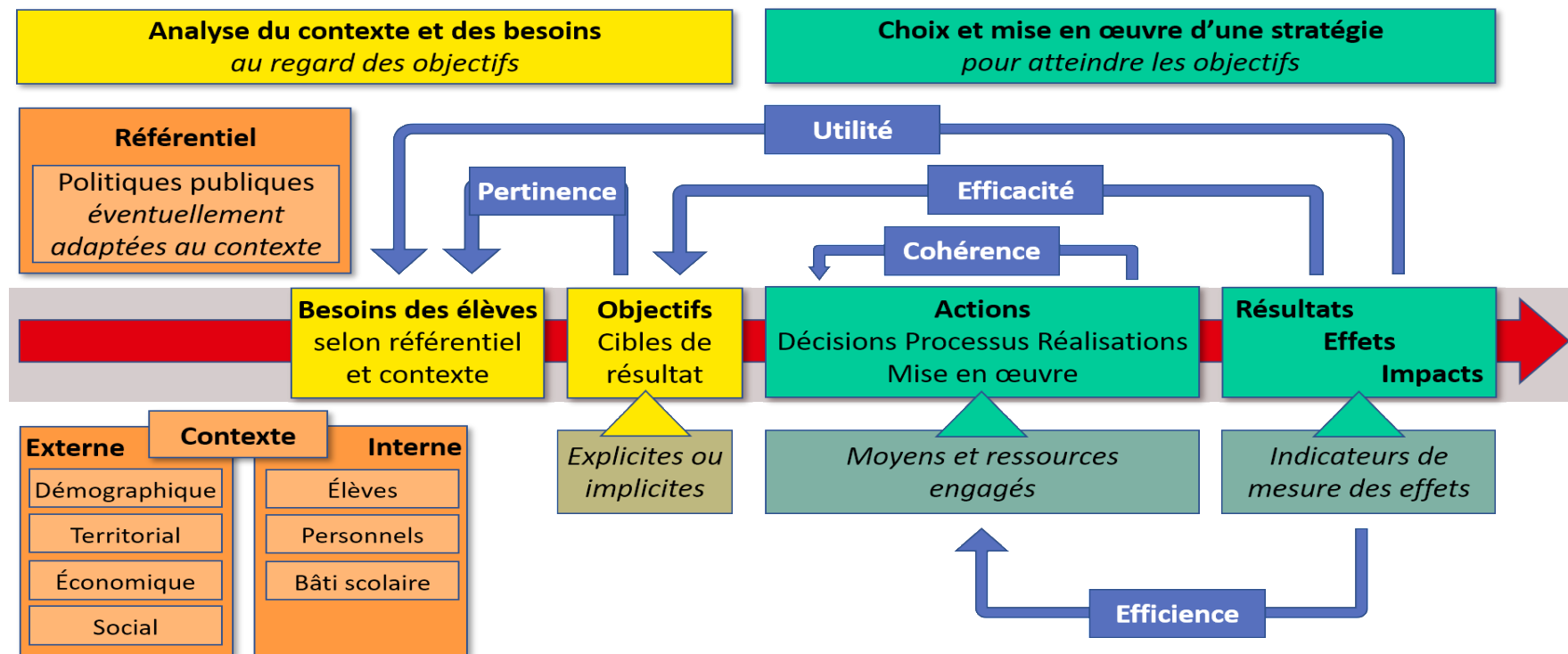
→ **Le Projet de formulation de la finalité de l'évaluation des écoles** s'établit comme suit.

- La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages (cognitifs et socio-émotionnels) des élèves, de leurs parcours, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.
- L'évaluation d'école a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.
- L'évaluation d'école a vocation à aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance et de responsabilité.
- C'est aussi une dynamique d'apprentissage collectif.
- Le point d'aboutissement est la formalisation du projet d'école.

Evaluation d'école

Le cadre et les finalités

1. Projet de cadre et finalités de l'évaluation des écoles



Les étapes

Evaluation d'école

1. L'auto évaluation

Cette phase est conduite par le **directeur d'école** qui :

- constitue un **comité de pilotage** regroupant la diversité des acteurs et usagers caractérisant le contexte d'école
- organise la **réflexion en groupes de travail** visant 4 domaines
- prévoit les **échanges, rencontres ou contacts** utiles
- finalise le **bilan de cette étude** partagée et contextualisée (rapport d'auto-évaluation)

Rapport d'auto-évaluation

4 domaines interrogés

- Domaine 1** – Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- Domaine 2** – La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Domaine 3** – Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- Domaine 4** – L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

2. L'évaluation externe

Cette phase est conduite par un **groupe d'évaluateurs externes** (3 ou 4) qui exercent hors le territoire de la circonscription (IEN, IA-IPR, Chefs d'établissement, Formateurs 1D, ...) et qui

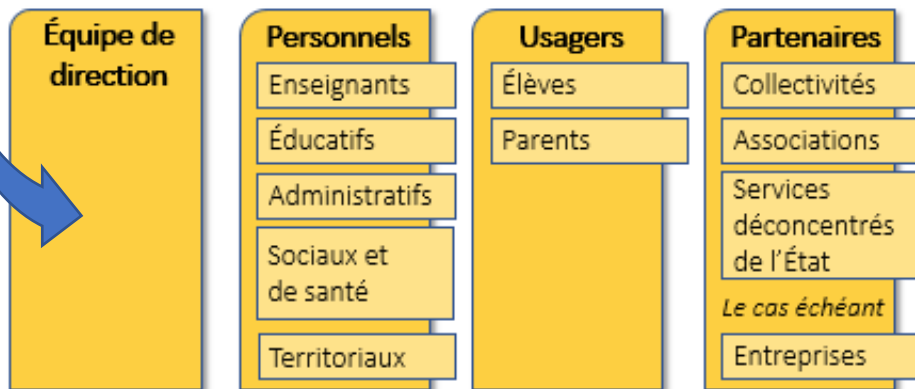
- analysent le **rapport d'auto-évaluation** en termes de points forts / points de vigilance ou d'amélioration
- effectuent **une visite du site et des rencontres** avec les acteurs ou les usagers lors de temps d'entretien en fonction des besoins identifiés dans les 4 domaines ou du contexte
- établissent un **bilan intégrant des axes de progrès** et des leviers d'actions
- présentent **leurs propositions** au directeur et au comité de pilotage
- finalisent un **rapport d'évaluation**

Rapport d'évaluation

3. Les prolongements

Sur la base du rapport d'évaluation transmis :

- Élaboration du projet d'école ou de l'avenant
- Opérationnalisation par l'école des actions préconisées
- Suivi par l'IEN de circonscription



Evaluation d'école

Les acteurs engagés

